|  |  |
| --- | --- |
|  | **Déclaration préalable de la FSU**  **au CTSD du 27 novembre 2018** |

Monsieur le Directeur par intérim, Mesdames et Messieurs les membres du CTSD,

Tout d’abord, nous regrettons que certains documents (carte des langues, de l’assistance éducative et des sections sportives) ne nous aient été transmis qu’après notre demande, c’est-à-dire très tardivement.

Ce CTSD se tient dans un contexte particulier : la colère gronde et prend de l’ampleur. Notre modèle social est largement remis en cause. La FSU, avec l’ensemble des organisations syndicales de la fonction publique, constate que les réponses du gouvernement sont à l’opposé des attentes des agents publics exprimées notamment lors de la mobilisation du 09 octobre dernier en matière de pouvoir d’achat, de garantie des engagements pris et d’emploi public.

Le mouvement actuel des « gilets jaunes » est aussi symptomatique de l’incapacité gouvernementale à répondre aux attentes de la population française. Actuellement plus de 70% de la population soutient ce mouvement qui dénonce les inégalités sociales et la baisse du pouvoir d’achat. La « fracture sociale » n’a jamais été aussi évidente ! Cette colère qui gronde et qui s’exprime actuellement est aussi très présente dans les salles de professeurs. Dans chaque établissement où nous nous rendons, nous constatons l’animosité et l’énervement des collègues à l’encontre d’un gouvernement libéral, implacable, maladroit et sourd aux attentes des agent(e)s et retraité(e)s de la Fonction publique.

Le lundi 12 novembre 2018, dans l'Académie, de nombreux enseignants ont fait le choix de perdre une journée entière de salaire afin d'être entendus concernant nos nombreuses revendications c’est-à-dire le retrait du projet de loi pour « l’école de la confiance », le maintien des postes existants, l’abrogation de Parcoursup, de la loi ORE, de la réforme du lycée, du baccalauréat, de la voie professionnelle, l’abandon de la fusion des académies et le retrait du projet de la réforme des retraites.

Cette participation, de tous les personnels de l’Éducation nationale à l'appel de toutes les organisations syndicales, est la réponse de nos professions à M. Blanquer qui reprend comme il l'avait déjà fait en 2011 sous le gouvernement Sarkozy, son entreprise de destruction d'emplois à l’Éducation nationale. En effet, le ministre prévoit de supprimer 2 650 postes dans le 2nd degré à la rentrée 2019, 400 postes de personnels administratifs, la suppression des CIO et l’abondement est largement insuffisant pour le 1er degré. Or, la volonté du Ministre de récuser la colère en minimisant les taux de grévistes ne convainc personne et certainement pas l'opinion publique puisque 72% de nos concitoyennes et concitoyens soutenaient cette journée de grève. Parmi les personnes interrogées dans ce sondage, nul doute que plusieurs reconnaissent les conditions d'étude dégradées de leurs enfants dans des classes toujours aussi surchargées de la maternelle à la Terminale.

En effet, dans le premier degré, la création de 1900 postes ne suffira pas :

* au dédoublement des CE1 en REP,
* à réduire les effectifs des classes, notamment en maternelle et en cycle 3. C’est un levier primordial pour des conditions d’apprentissage favorisant la réussite de tous les élèves.
* à préserver et soutenir les classes et les écoles rurales,
* à conserver et développer les dispositifs PDMQDC, tant plébiscités par la profession,
* à doter chaque école d’un RASED complet avec des personnels formés,
* à faire face à tous les problèmes quotidiens engendrés par l’inclusion et les élèves à comportement perturbateur.

La création de ces 1900 postes ne représente qu’une hausse de 0,6 % des moyens d’enseignement pour le primaire. La question des moyens, si elle n’est pas la seule réponse reste incontournable pour améliorer significativement la réussite de tous les élèves. Ce projet de budget 2019 montre que le gouvernement, au-delà des discours convenus tant médiatisés, n’a pas la volonté de déclencher le véritable saut qualitatif dont notre école a besoin.

De plus, les « bonnes pratiques imposées », le pilotage par l’évaluation voulu par le ministre nourrissent une défiance de plus en plus grande de la part des personnels qui n’entendent pas voir leur rôle réduit à celui de simples exécutants. La volonté de mettre au pas les fonctionnaires est manifeste : mesure vexatoire avec le retour de la journée de carence, baisse organisée des salaires et des pensions par l’augmentation de la CSG, remise en cause des droits paritaires en CAPA et CHSCT, annonce de la mise en place des salaires au mérite, d’un recours massif aux contractuels, la remise en cause du statut de fonctionnaire… La scolarité obligatoire à 3 ans pour accroître les financements du privé, l’élargissement du périmètre des expérimentations dérogatoires, le remplacement du Cnesco indépendant par un organisme dépendant du MEN, la transformation des ESPE en instituts placés sous l’autorité du ministère prouvent que le projet de Loi Blanquer traduit bien la vision d’une école libérale et autoritaire que la FSU a déjà combattue et qu’elle combattra encore.

Derrière le florilège d’actions entreprises ou annoncées, la FSU note tout de même des oublis de taille. Le refus de tout examen de la carte de l’éducation prioritaire des collèges en est un. La FSU estime aussi qu’il est plus que temps de réexaminer la situation d’écoles sorties de l’éducation prioritaire ou orphelines et d’ajouter toutes celles qui pourraient en relever. La FSU souhaite que les indicateurs retenus par l’administration soient discutés en comité technique en toute transparence.

Comme vous le savez, la FSU est très attachée au dialogue social. C’est pour cette raison que nous aimerions avoir des précisions sur le dernier arrêté de carte scolaire, notamment sur 2 points. Des décisions non discutées, même pas mentionnées en séance sont notifiées et validées.

Le premier point porte sur le poste ULIS rattaché au grand Dijon, dont on a connu l’implantation à Paulette Levy par des collègues. La FSU n’est bien sûr pas opposée à une création d’ULIS mais elle aurait vouloir connaître les critères qui ont conduit à ce lieu d’implantation. Peut-être y a-t-il des élèves en attente sur d’autres territoires ? Sur quelle dotation cette ouverture a t-elle « été réalisée ? Pour mémoire, la FSU vous avait sollicité pour pouvoir bénéficier de postes issus de la dotation nationale supplémentaire de postes ULIS. A ce moment vous nous aviez répondu que ce n’était pas raisonnable d’en faire la demande. Or à la lecture de votre arrêté de carte scolaire, nous découvrons qu’il a donc été nécessaire d’ouvrir ce type de poste. Dommage que ce soit pris sur la dotation départementale au vu des effectifs chargés dans de trop nombreuses classes.

Le second point porte sur le quart de poste rattaché à l’école primaire d’Aignay Le Duc pour l’école du socle. En séance, nous vous avions interrogé sur l’organisation et le fonctionnement de ce projet. La réponse apportée était la suivante (cf le PV du 5 septembre 2018) : 3 HSA supplémentaires qui seront utilisées en HSE avaient été exceptionnellement accordées au collège de Recey sur Ource dans le cadre de ce projet. A aucun moment, il n’a été question de moyen pris sur la dotation 1er degré.

La FSU demande donc que la balance des postes soit communiquée à chaque étape des opérations de carte scolaire et que toutes les décisions prises fassent l’objet d’un dialogue avec les organisations syndicales.

A ce titre, encore un sentiment de mépris à notre égard, un GT RASED a été convoqué récemment avec des membres du RASED sans inviter les organisations syndicales dans le respect de la représentativité. Le département anticiperait-il la politique nationale sur les changements envisagés au niveau du paritarisme ?

La FSU n’acceptera pas que la création des écoles du socle signe la fin des petites écoles de proximité et d’un Service public d’éducation présent dans tous les territoires. Elle n’acceptera pas davantage un changement du statut des directeurs d’école.

Dans le 2nd degré, la rentrée 2018 c’est aussi la mise en œuvre des réformes verticales des LP et des LGT, auxquelles la profession - qui n’a été ni consultée, ni écoutée - s’oppose, tant elles vont à l’encontre de ce dont nos élèves ont besoin. Ces réformes ont surtout pour objectif de faire des économies et d’organiser une éducation « sélective »... Elles ont comme point commun de supprimer des postes d’enseignants, d’engendrer des services d’enseignements plus chargés, mais avec moins d’heures de cours et la suppression de l’AP pour tous. Nous ne pouvons que contester ces réformes qui vont encore dégrader les conditions de travail des enseignants et créer une sélection parmi les élèves qui sauront faire les « bons »choix parmi les 11 spécialités – ou plutôt parmi celles proposées par leur lycée - afin de correspondre aux attentes de Parcoursup. De plus, les contenus des programmes très ambitieux ne correspondent à l’hétérogénéité de nos classes. La mise en œuvre de ces réformes s’effectue à marche forcée, sans visibilité à moyen terme et contre l'avis unanime des organisations syndicales représentantes des personnels. Nous ne pouvons qu’être inquiets quand on sait que les élèves actuellement en 2nde qui ne sont pas préparés à la réforme devront choisir au 2nd trimestre des spécialités dont on ne connaît pas encore le contenu et qui pourtant conditionneront leurs études supérieures dans Parcours Sup. Ils ne sont pas non plus préparés aux nouvelles épreuves qu'ils passeront dès l'année prochaine ! (français anticipé par exemple). De plus, les personnels vont devoir affronter une charge de travail inégalée avec la mise en œuvre de nouveaux enseignements et de nouveaux programmes.

La hausse des effectifs annoncée l’an dernier dans le 2nd degré se traduit par une augmentation des effectifs par classe dans de nombreux établissements ! En collège, les classes chargées sont très nombreuses, faute de moyens suffisants. Les dédoublements, non cadrés nationalement et laissés à l’autonomie des établissements sur la marge, sont insuffisants. Comment diversifier les pratiques et les situations pédagogiques dans l’ensemble des disciplines dans ces conditions ? Comment aider tous les élèves à construire du sens et à entrer dans les apprentissages ? Sans compter l’inclusion, qui est en plus ! A tel point que certaines classes débordent ! Le droit à la scolarisation de tous les élèves, indiscutable, ne peut se réduire à des pressions sur les personnels ou à des éléments de langage refusant la prise en compte de la réalité, des difficultés ou des obstacles rencontrés par les personnels et les élèves. Une inclusion réelle et raisonnée implique des moyens, des lieux adaptés, des professionnels préparés pour accompagner les jeunes et des personnels enseignants correctement formés.

Cette hausse des effectifs dans les collèges annoncée l’an dernier a surtout profité au privé (avec 111 élèves supplémentaires) ce que nous ne cessons pas de dénoncer depuis plusieurs années au sein de cette instance. Mme Greusard avait elle-même reconnu en 2017, après toutes nos interventions, qu'un flux d'élèves constant vers le privé se confirme depuis plusieurs années en grande partie provoqué par les réformes.

De plus, il convient de souligner que contrairement aux prévisions de vos services au CTSD du 19 janvier 2018 (18959 élèves), l’effectif total d’élèves pour cette rentrée est de 19 229. Lors de ce même CTSD, nous vous avions alerté sur la baisse de la DHG qui n’était aucunement justifiée, bien au contraire, elle aurait dû être abondée or nous sommes obligés de constater qu’elle s’est encore accrue ! En outre, si on se réfère aux documents pour le CTA, la prévision de dotation pour le département de la Côte-d’Or pour les collèges était de **24 049,46 heures** cette année or elle se réduit à **23 964 heures soit – 85,46 heures**! Tandis que celle qui figure dans vos documents n’est que de **23 825,65** heures. Où sont passées les 138,35 heures ? Si on se fie à la dotation prévisionnelle de janvier 2018 en tout cela représente **– 223,81 heures** ! Il n’est donc pas étonnant que les conditions de travail des élèves, des personnels se soient encore dégradées !

Le besoin d’abondement dans de nombreux établissements était tellement manifeste qu’il se traduit par des demandes d’ajustements dans plus d’une quinzaine d’entre eux ! Dans de nombreux établissements où vos services reconnaissent que tel ou tel niveau est particulièrement chargé, des dotations complémentaires de DHG sont signalées. Hélas, nous constatons lors de nos visites d’établissement que les quelques heures-poste ou HSA rajoutées pour effectuer quelques dédoublements ne permettent d’ouvrir que 2 classes supplémentaires au Clos de Pouilly et à Champollion alors que c’est loin de satisfaire les besoins nécessaires du département.

Nous réitérons aussi notre demande de l’an dernier concernant la situation particulière de certains établissements comme le Clos de Pouilly qui est confronté depuis plusieurs années à une hausse des effectifs alors que des établissements voisins subissent quant à eux une forte baisse (Roupnel…) du fait des options sportives ou linguistiques offertes. La carte scolaire et la carte des options seront-elles un jour revues dans la ville de Dijon pour éviter ce phénomène ?

En conclusion, les divers effets d’annonce du ministère ne sauraient nous abuser ni masquer la réalité de cette rentrée, marquée comme les précédentes du sceau de l’austérité budgétaire. L’attractivité du métier est ainsi à nouveau remise en cause avec 1117 postes non pourvus aux concours de recrutements lors de la session 2018 ! Un tel contexte ne peut permettre aucune amélioration ni pour les élèves ni pour les personnels. La FSU refuse que ceux-ci fassent les frais de cette politique désastreuse. C’est pour cela que la FSU proposera des suites les plus unitaires possibles à la grève du 12 novembre et appelle dans l’immédiat l’ensemble des collègues à s’exprimer en participant aux élections professionnelles du 29 novembre au 6 décembre 2018. Nous vous remercions de votre attention.